



OBJET : Plan local d'urbanisme Métropolitain : Enquête publique - commune de Chécycy

Le 29 avril 2021, le Conseil métropolitain a décidé à l'unanimité d'arrêter son projet de Plan Local d'Urbanisme à la suite d'une longue période de concertation préalable et de le soumettre à enquête publique.

Celle-ci se tiendra du mardi 28 septembre 2021 à 8h30 au vendredi 12 novembre 2021 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et formuler ses éventuelles observations et propositions notamment par les voies numériques.

A ce titre, créée le 9 février 1988, le conseil d'administration de notre **association Chécycy les Amis du Patrimoine** dont l'objet est d'après ses statuts:

« de contribuer au développement et à la gestion du patrimoine culturel, en particulier du « musée de Chécycy » ainsi qu'à l'accroissement de sa notoriété tant sur le plan local que national ».

a décidé d'apporter sa **contribution à l'enquête publique au titre de la commune de Chécycy de ce fait déposer une remarque.**

Le cahier communal de Chécycy recense déjà les éléments bâtis remarquables et les éléments paysagers identifiés au code l'urbanisme et qui font l'objet d'une protection particulière.

Au-delà des éléments constitutifs de cet inventaire, force est de constater que d'autres éléments architecturaux ou des paysages non répertoriés font désormais l'objet d'une destruction alors qu'ils présentent un intérêt patrimonial évident par leur originalité ou rareté.

A titre d'exemples récent, la gare de quartier du Godet, le séchoir à pommes de terre de la coopérative, certaines fermes typiques ont été détruites sans analyse de leur valeur patrimoniale ou historique.

Il conviendrait en effet qu'il plus large concertation soit mis en place au niveau communal avec les services de la Ville, à chaque fois que cela est possible pour assurer la conservation de ces sites par tout moyen adapté : non destruction, conservation d'images aux archives municipales, etc....

Dans cadre, notre demande consiste à **être consulté avant de délivrer un permis de démolition afin que nous puissions donner notre avis**

L'association que je préside a donc de ce fait décidé de porter cette contribution à la connaissance du commissaire dans le cadre de l'enquête publique qui sera prochainement close.

Le président de Chécy les Amis du Patrimoine

Hubert TINSEAU